

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 14/04/2025

VOI.25.00.A00991

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
AVENUE D'HELVETIE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande du SERVICE SYSTEMES ET RESEAUX
Considérant que des travaux de remplacement de poteau de feux tricolore rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 17/04/2025 AVENUE D'HELVETIE

ARRÊTE

Article 1 : Le 17/04/2025, la circulation des véhicules est interdite entre 9h00 et 12h00 AVENUE D'HELVETIE sur une distance de 20 mètres avant et jusqu'à l'intersection avec le carrefour à feux AVENUE DENFERT ROCHEREAU / AVENUE FOCH sur la voie de droite et sur le couloir de tourne à droite.

Les véhicules circulant sur la voie de gauche sont autorisés à tourner à gauche en direction de l'AVENUE DENFERT ROCHEREAU

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 11 AVR. 2025

Pour la Maire,
Par déléation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée